

LA RIVE

66

septembre 2025

Feuille d'informations et de critique constructive sur la politique municipale et intercommunale.
Responsable de la rédaction: Jean-Paul Goyheneche goyheneche02@orange.fr 03 23 38 01 45.

Rejoignez-nous sur <https://ugnylegay.ovh>

Edito:

Mercredi 17 septembre 2025...

C'est la rentrée... Pour nos élus aussi... Et du coup, ça se bouscule un peu au portillon pour faire les choses qu'on avait promis aux électeurs... C'est le moment, pour les opportunistes d'aller quémander des largesses auprès de leur édiles, les contingences électorales commencent à se faire sentir...

C'est d'ailleurs le cas dans notre village... On va installer trois candélabres qui vont coûter une fortune pour les beaux yeux de Môssieur Eric MENNECART dans une rue qu'il a privatisée... C'est que dans notre commune aux relents de Clochemerle, on sait qu'il ne faut pas se mettre à dos ce que j'appellerai sobrement "les clans"... J'en sais quelque chose... Et si on n'a pas celui des MENNECART, qui représente un tiers des électeurs, on a peu de chance de se faire élire... Et Madame la Maire, fin stratège des élections municipales, nourrit probablement quelques arrières pensées en vue des élections... C'est une hypothèse... Mais pour retourner Mr MENNECART et ses affidés, il va falloir mettre le paquet, comme on dit... En effet, lors de l'affaire du hangar bâti sans permis de construire, Madame la Maire n'a pas épargné notre paysagiste, refusant de transiger alors qu'elle avait le pouvoir de le faire...

Conseil Municipal du 18 septembre 2025...

Délibération pour fonds de concours bâtiments communaux.

Madame le Maire explique que pour les travaux de démolition et de construction, il est possible de demander une aide à la CACTLF par le biais d'un fonds de concours. Une demande DETR a déjà été obtenue. Cette dotation est valable 2 ans.

Montant des travaux: 37 734, 25 Ht et 45 281, 85 Ttc...

Montant DETR: 7 224,09...

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition de demander un fonds de concours et charge Mme le Maire d'accomplir les formalités nécessaires.

Tiens, Madame la Maire oublie de mentionner une subvention qui est acquise de droit par la commune: le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) qui s'élève à environ 16% du montant Hors Taxe, soit ici environ 6 000 euros... De même, si j'ai bien étudié les attributions des fonds de concours par l'agglomération Chaunoise, la part de chaque commune est fixée à l'avance. Madame la Maire, qui siège à l'exécutif de cette noble assemblée devrait donc savoir exactement sur quelle somme la commune peut compter pour financer ce projet... Compte tenu de l'approche imminente de la fin de mandat, je suis prêt à parier qu'elle demandera de solder le compte... Au vu de tous ces éléments le plan de financement présenté en assemblée aurait pu être plus étayé !

Délibération pour remplacement des fenêtres.

Après la commission travaux du 4 juillet 2025 et l'étude des devis, un devis supplémentaire a été demandé à l'entreprise LAND.

Après un comparatif des devis, Fabriplast, 2 077,16 euros, Ferreira, 1 920 euros, Must, 3 180,01 euros et Land, 2 700 euros, le conseil a opté pour le devis de Land pour le remplacement de la fenêtre de la cuisine, de la petite fenêtre et maçonnerie car c'est le seul qui a coché toutes les cases.

A L'unanimité, le conseil approuve le devis de Land pour un montant Ttc de 2 700 euros.

Informations diverses...

Mme le Maire informe les conseillers avec la lecture d'un mail de la demande de Monsieur Eric MENNECART d'obtenir de l'éclairage municipal rue Péchon. Un technicien de la SETI est venu le jour même sur place et nous donnera un devis. Le projet est d'installer deux «lanternes» dans cette rue et pour bénéficier d'une remise de 30% avec 3 lampes, il sera proposer de mettre les lanternes avec des LEDS. (A noter que Mr Mennecart a retiré le sens interdit qu'il avait posé à l'entrée de cette rue)...

Hé, hé! Encore heureux qu'il l'ait enlevé... Peut-être Madame la Maire le lui a t-elle demandé de façon péremptoire?... Et pour répliquer à cette injonction a t-il exigé l'éclairage public dans la rue Péchon, puisque c'est une voie communale...

Mais est-ce-que la rue Péchon est une voie communale ou un chemin rural?...

Encore un embroglie municipal...

Car le classement des voies communales qui datait de la nuit des temps, a fait l'objet d'une révision en juin 2004... Lors de ce classement, la rue Péchon, ne desservant aucune habitation, a été classée chemin rural. La commune n'a donc aucune obligation pour y installer l'éclairage public... Sauf que... En Janvier 2011, le Conseil municipal a voté une délibération assez surréaliste qui intégrait la rue Péchon, le chemin du Pierroy, et le chemin de Campigny dans les voies communales!!! Sauf que le chemin du Pierroy n'existe pas (excepté dans la langue coutumière des vieux habitants du village) et que le chemin de Campigny est mitoyen avec la commune de Villequier-Aumont... Donc impossible de classer ce chemin en voie communale sans le consentement des élus de cette commune! La délibération est donc entâchée de nullité pour incohérence et inexactitude...

Mais ce qui est encore plus incohérent, c'est que si ces chemins deviennent voies communales, les gens peuvent y construire des maisons et obliger la commune à leur installer les réseaux eau, assainissement, électricité et fibre optique! Comme l'exige d'ailleurs Mr MENNECART... A juste titre...

Pour l'électricité pour la future cuisine et le WC, un devis sera demandé à Mr BORDEREAUX, à ABC Elec. Un plan de la future cuisine devra être prévu. Pour être conforme, il faudra penser à poser un plan de travail en inox; prévoir également un changement d'ampérage, la puissance est actuellement de 6 W... *Non pas 6 watts, 6 ampères.*

Mr DEPASSE du chantier d'insertion, s'est rendu avec Mme le maire chez Mr Maurice LIENARD, pour constater la lézarde du mur du cimetière. Les travaux seront programmés. Le lierre sera également coupé par Mr Gloaguen.

Qui entretient les grilles des caniveaux? L'herbe pousse dedans. Un devis sera demandé à Mr Eric MENNECART pour leur entretien. Il s'agit du long des plateaux et devant chez Mme Patricia Ferot et Christian DUBOIS; le retrait de ces grilles diffère soit ce sont des vis ou des clefs?

Là encore, on ne comprend pas très bien pourquoi Madame la Maire pose cette question, car normalement l'entretien des réseaux d'eau pluviale intra-urbains est dévolu à l'agglomération... Encore une fois, Madame la Maire qui fait partie de l'exécutif de la CACTLF en tant que Vice-Présidente chargée des déchets ménagers devrait parfaitement maîtriser ce sujet... Et si la commune prend en charge ce genre de travaux, alors cela devrait faire l'objet d'une convention avec la communauté d'agglomération...

Charles reparle du mur de l'église, Patricia de la garantie décennale. Sylvie précise que les travaux ont été effectués comme demandés et acceptés par le conseil municipal; une demande de devis sera demandé à Mr Guerreau, Ciron...

Je suppose que lorsque Madame la Maire précise que le Conseil Municipal a effectué la réception des travaux de l'Église sans sourciller, la garantie décennale on peut se la "carrer là où je pense"... Et puis la faire jouer en 2025 pour des travaux de 2014, c'est un peu tard, mais ça je crois que je l'avais déjà dit dans la Rive n° 60...

Charles parle de l'accès handicapé pour la mairie; Celui-ci est prévu dans les futurs travaux de démolition et de reconstruction.

Défibrillateur: le contrôle va être effectué... *Défibrillateur...*

Pas de réponse de Mr Duriez de la voirie départementale au sujet des «fossés», nom de 2 cours d'eau de la commune, également pas de réponse à notre énième demande pour le placement des coussins berlinois.

Là encore, je ne comprends pas très bien pourquoi Madame la Maire fait intervenir le département pour des problèmes de fossés. D'ailleurs si elle met ce mot entre guillemets dans son compte-rendu, c'est qu'elle n'est pas très sûre que ce soient des fossés... Là encore, alors que l'agglomération a établi un descriptif très précis des réseaux d'eau pluviale de toutes les communes, y compris la notre, qu'elle a établi un règlement de la gestion des eaux pluviales qui fait loi, Madame la Maire en est encore à quémander les services du département...



*La Cactlf a bien fait les choses ...
Le descriptif des réseaux d'eau pluviale ont été établis dans un document à la disposition de tous les citoyens...*

Tailler le laurier devant chez Mr Passenhove, Raymond se propose de le faire...
A qui appartient le mur couvert de lierre rue Willard Rodgers? Il serait bon de le faire tailler...

Devis à faire également pour installer des poteaux sur les passages surélevés...

Mme le Maire termine par la nouvelle loi concernant les futures élections municipales sur la parité.

Elle pense se représenter en 2026 et demande aux conseillers leurs intentions. Jean-Louis et Joël annoncent leur retrait, quant aux autres pas de réponse.

Tiens, tiens Madame la Maire se représente... Elle ne voulait faire que deux mandats, elle s'est soi-disant sacrifiée lors de son troisième, mais voilà qu'elle part pour un quatrième... Sauf que là, ça donne raison à un mec qui avait fait gentiment observer que la non élection du candidat maire de 2020 n'était pas fortuit, et que finalement ça arrangeait bien les affaires de certains sortants... C'était de la fine manœuvre politique avec quelques petites trahisons au passage... Le tout c'était d'avoir l'honnêteté de le reconnaître...

Fin de la séance à 20 heures.

Polémiques...



L'entretien du calvaire...

Il y a quelques jours les jardiniers de l'entreprise Mennecart & Fils, chargés de l'entretien des espaces verts du village ont nettoyé le talus du calvaire sis en face du 55 route de Guivry... C'est une délicate attention ainsi qu'une initiative fort louable, malheureusement cette opération de nettoyage, si elle s'est faite dans le cadre de la mission d'entretien des espaces vert que lui a confiée la Mairie, est tout à fait illégale... En effet ce calvaire est érigé sur une propriété privée et en aucun cas les deniers publics ne peuvent servir à entretenir celle-ci... Les employés de cette entreprise, dans leur désir de bien faire, devraient donc être plus vigilants sur les limites du domaine public...



L'état des jardinières municipales...

Pour ornementer la commune, le Conseil Municipal a installé de belles balustrades ornées de jardinières avec de jolies compositions florales... C'est un louable effort tant notre village a besoin d'un peu d'embellissement au regard de quelques points inharmonieux qui ruinent notre esthétique, nous y reviendrons...

Mais si l'on prend la responsabilité de poser des bacs et de planter des fleurs, encore faudrait-il que l'intendance suive... Et que l'on prévoit également l'entretien de ces ensembles floraux... Je me suis permis d'aller arroser régulièrement la jardinière à l'entrée de la route de guivry et cela a donné de bien beaux résultats... Ce n'est par contre pas trop le cas des autres bacs à fleurs qui, faute de petites mains pour s'en occuper, ont vite dépéri sous les coups de soleil d'un été quelque peu caniculaire.....

Agriculteur jardinier...



On entend souvent dire que les agriculteurs sont les jardiniers de nos terroirs... Nous n'en doutons pas... Cependant, si j'observe bien, mais je ne suis pas un spécialiste, loin s'en faut, un jardinier quand il prend soin de son jardin, met un point d'honneur à nettoyer les allées de son jardin pour qu'il ait un aspect impeccable... Hors, lorsqu'on se promène sur les chemins de notre terroir, on peut observer un certain laisser-aller aux abords des pâtures... Combien de clôtures sont envahies par les herbes folles ou les ronciers, laissant à nos coins de campagne un sentiment d'abandon... Alors l'agriculteur est un jardinier, oui peut-être, mais un tantinet négligeant.....